



Municipalité  
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 8 janvier, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche  
Siège # 2 - Marise Ouellet  
Siège # 3 – Colette Réhel  
Siège # 5 - Claude Cloutier  
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Est absents, les conseillers(ères) :

Siège # 4 - Alain Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01-01-2025

#### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

#### **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **03 - CORRESPONDANCE**

##### **04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**04.01** - Séance ordinaire du 3 décembre 2024

**04.02** - Séance extraordinaire du 3 décembre 2024

**04.03**- Séance extraordinaire du 17 décembre 2024

#### **05 - TRÉSORERIE**

**05.01** - Rapport des dépenses autorisées

**05.02** - Taxation 2025

**05.03** - Augmentation marge de crédit

#### **06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

#### **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **08 - TRAVAUX PUBLICS**

#### **09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES**

**10 - LOISIRS-TOURISME**

**11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**13 - LÉGISLATION**

13.01 - Maire suppléant 2025

**14 - AFFAIRES NOUVELLES**

**15 - VARIA**

15.01 - Demande de commandite, Comité des Loisirs

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**03 - CORRESPONDANCE**

La directrice générale ne dépose aucun document d'information aux membres du conseil.

**04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

02-01-2025

**04.01 - Séance ordinaire du 3 décembre**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-2025

**04.02 - Séance extraordinaire du 3 décembre**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 décembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre

connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Yannick Ouellet  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-2025

**04.03 - Séance extraordinaire du 17 décembre**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**05 - TRÉSORERIE**

05-01-2025

**05.01 - Rapport des dépenses autorisées**

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 01-2025 totalisant 67 005.06\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-2025

**05.02 - Taxation 2025 - règlement**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné par Yannick Ouellet à la séance ordinaire du 3 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement portant le numéro 244-2024 portant sur la taxation municipale a dûment été déposé lors de la séance du 3 décembre et adopté par la résolution 122-12-24 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement numéro 244-2024 soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-2025

**05.03 - Augmentation marge de crédit**

CONSIDÉRANT les besoins d'utilisation de la marge de crédit de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le montant actuel ne représente plus le besoin de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve l'augmentation de la marge de crédit municipal au montant de 250 000\$

D'AUTORISER la trésorière à faire le nécessaire pour l'augmentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**08 - TRAVAUX PUBLICS**

**09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES**

**10 - LOISIRS-TOURISME**

**11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**13 - LÉGISLATION**

08-01-2025

**13.01 - Maire suppléant 2025**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer conformément aux prescrits du Code municipal du Québec un maire suppléant.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement aux maires suppléants lors des séances ordinaires du conseil municipal et pour toutes autres tâches connexes pour 2024 :

Janvier et février 2025	André Daraïche
Mars et avril 2025	Marise Ouellet
Mai et juin 2025	Colette Réhel
Juillet et août 2025	Claude Cloutier
Septembre et octobre 2025	Yannick Ouellet
Novembre et décembre 2025	Alain Gagnon

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au règlement portant sur les affichages publics de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-01-2025

**14 - AFFAIRES NOUVELLES**

**15 - VARIA**

**15.01 -** Demande de commandite, Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de commandite de la part du comité des loisirs pour le tournoi de billard.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un article de type mélange sur socle sera remis comme prix de présence.

Le conseiller M. Yannick Ouellet mentionne ne pas avoir participé à la délibération ayant un conflit d'intérêts.

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19h45 à 19h47.

- Prix de présence
  - Compte rendu de la serre;
  - Remplis à pleine capacité, une belle participation citoyenne.
- Merci du soutien

10-01-2025

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond  
Maire

---

Marie-Eve Tanguay  
Directrice générale secrétaire et trésorière